

Préavis municipal N° 04/2025
Budget 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du **24 novembre 2025**, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2026.

Conformément aux dispositions légales, le budget a été préalablement soumis à la commission de gestion pour étude et rapport.

La commune de Champvent a choisi son année de passage au MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération) dès 2025. Le budget qui vous est présenté repose sur cette nouvelle approche. Toutes les communes vaudoises devront adopter ce modèle d'ici 2027.

Dans le but de faciliter les comparaisons avec les exercices précédents, les comptes 2024 ont été convertis en MCH2. Les charges et produits y sont répartis différemment par rapport à MCH1, mais cette présentation offre une base d'analyse suffisante pour appréhender les évolutions à venir.

Le budget est basé sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2026, qui a été soumis au Conseil général le 17 juin 2025, avec un taux d'impôt communal à 70 points.

Le budget pour l'année 2026, basé sur 715 habitants, laisse apparaître un gain de CHF 204'257.64

Résumé comparatif des comptes par fonction :

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration générale	463 860	107 000	441 240	107 000	305 935	39 077
1 Ordre et sécurité publics	158 356		157 662		110 789	5 834
2 Formation	645 235	53 200	636 993	59 450	594 278	100 522
3 Culture, loisirs, église	71 900	4 000	89 715	4 000	66 142	
4 Santé	2 500					
5 Prévoyance sociale	95 992		99 142		62 656	
6 Trafic et routes	195 025		225 665		184 711	17 234
7 Aménag.du territoire	230 950	226 950	221 400	217 400	246 861	204 045
8 Économie publique	156 005	100 600	166 104	100 600	288 286	104 820
9 Finances et impôts	1 282 907	3 015 238	1 294 794	2 900 700	1 277 620	2 675 738
Totaux	3 302 730	3 506 987	3 332 715	3 389 150	3 137 279	3 147 269
Résultat	204 257		56 435		9 990	

COMMENTAIRES DU BUDGET 2026

0 Administration Générale

L'administration générale dans MCH2 comprend les instances politiques et, les services généraux qui sont la gestion financière, le greffe, le service informatique et le contrôle des habitants. Le budget est sensiblement identique aux exercices précédents et n'appelle pas de commentaire.

Migration vers la nouvelle gestion électronique des documents (GED)	CHF 22'000
Amortissement complexe communal (étape 2)	CHF 65'000

1 Ordre et sécurité publics, défense

Police (Comptes 2024 CHF 66'735)	CHF 107'602
Service du feu (Comptes 2024 CHF 31'111)	CHF 36'304
Défense civile (Comptes 2024 CHF 12'908)	CHF 14'450

Avec la nouvelle péréquation (NPIV), le coût de la gendarmerie refacturé aux communes a fortement augmenté. La facture totale sera financée à raison de 35% par l'ensemble des communes et 65% par les communes qui délèguent leurs missions générales de police à la Police cantonale. La répartition sera calculée en fonction de leur population. Le critère lié à la capacité financière des communes est abandonné.

2 Formation

Les principes de MCH2 imposent d'imputer les bâtiments selon leur utilisation. Ainsi le chapitre de la formation reprend l'ensemble du bâtiment scolaire et de la grande salle. Les coûts scolaires sont influencés par les loyers et l'utilisation de la grande salle.

Ecole primaire (Comptes 2024 CHF 308'717)	CHF 298'990
Ecole secondaire (Comptes 2024 CHF 161'446)	CHF 189'180
UAPE de Chamblon	CHF 65'600
Bâtiment scolaire, nouvel espace d'accueil de jour	CHF 25'000
Recette loyer à recevoir accueil de jour à Champvent	CHF 16'000
Ecole : location d'une salle de classe	CHF 9'000

Les coûts de l'accueil parascolaire en 2025 seront fortement augmentés à la suite du changement de l'unité d'accueil et du rattachement à l'UAPE de Chamblon. Cette structure fait partie du Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs (RéAgy).

3 Culture, sport et loisirs, église

Ce chapitre reprend l'ensemble des aides à la culture et aux sports en incluant les soutiens aux activités des sociétés. Sont regroupées également les affaires religieuses. L'entretien des parcs et jardins tombe également sous cette section.

Culture, autres manifestations	CHF 19'300
Sport, parcs et promenades (dont location du terrain de football à Baulmes : CHF 12'000)	CHF 26'500
Eglise, changement fenêtres et porte (budget CHF 10'000)	CHF 26'100

4 Santé

Zone Bleue	CHF 2'500
------------	------------------

5 Prévoyance sociale

Nous trouvons sous ce poste les frais de l'ARAS dont la mission est de favoriser l'accessibilité sociale à l'ensemble de la population, les prestations aux familles concernant les déductions déchets pour les enfants de moins de 4 ans et la participation à l'accueil de jour du préscolaire et des accueillantes en milieu familial. L'UAPE est séparée et se trouve dans le chapitre de la formation.

À la suite de la fermeture de la garderie « Les Grillons » à Champvent, une augmentation des coûts est à prévoir en raison de l'unique structure d'accueil de jour désormais disponible, soit le réseau RéAgy.

FAJE – Fondation	CHF 3'600
ARAS – Action sociale	CHF 4'200
RéAgy – Financement accueil de jour	CHF 60'000
RéAgy – Contribution sociale	CHF 14'300
AFJYR – Accueil famille	CHF 12'192
Subvention famille (Commune)	CHF 1'700

6 Trafic et télécommunications

Sous ce poste nous trouvons le réseau routier ainsi que l'éclairage public, les frais de déneigement et les transports.

Budget transmis par la DGMR **CHF 85'925**

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Nous trouvons sous ce poste, les traitements des eaux, la gestion des déchets, les cimetières et l'aménagement du territoire.

Traitement des eaux

Un nouveau collecteur pour le secteur allant du terrain de football jusqu'au cimetière **CHF 30'000**

Entretien de la STEP et traitements des eaux **CHF 64'217**

Attribution au fonds de rénovation **CHF 22'783**

Gestion des déchets (attribution au fonds de réserve CHF 3'350) **CHF 103'950**

La gestion des déchets urbains qui est un domaine affecté doit s'auto-financer à 100%. En 2024, le coût des déchets urbains est couvert à raison de 67% par les taxes. Pour 2026, grâce aux ajustements tarifaires, le budget prévoit un excédent de CHF 3'350.-, permettant ainsi de respecter l'exigence d'autofinancement imposée au secteur.

Cimetières **CHF 5'000**

Aménagement du territoire (refacturation CHF 6'000 permis de construire) **CHF 5'000**

8 Economie publique

Le budget a été établi sur la base des données fournies par le Groupement forestier de Champvent–Vuiteboeuf & Environs. Les comptes ont ainsi été préparés en cohérence avec le budget du groupement, et les différents chapitres liés à la gestion des forêts ont été maintenus identiques à ceux des années précédentes.

Honoraires Groupement forestier **CHF 17'000**

Entretien forêt **CHF 99'000**

Soins cultureux **CHF 21'000**

Plantation **CHF 12'000**

Vente de bois **CHF 55'600**

Subvention **CHF 45'000**

La gestion du tourisme ADNV est présentée dans ce chapitre. **CHF 7'005**

9 Finances et impôts

		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
		1 562 761	1 565 105	1 562 347
91000.4000.00	Impôt sur le revenu	1 127 114	1 084 876	1 127 114
91000.4001.00	Impôt sur la fortune	164 973	141 020	164 973
91000.4002.00	Impôt à la source	45 620	31 155	45 620
91000.4010.00	Impôt sur le bénéfice	27 926	170 384	27 926
91000.4011.00	Impôt sur le capital	3 055	3 577	3 055
91000.4019.00	Impôt complémentaire immeubles	3 647	3 616	3 647
91000.4021.01	Impôt foncier	118 058	117 963	117 074
91000.4023.00	Droits de mutation	12 570	10 636	12 570
91000.4024.00	Impôt successions et donations	58 288	98	58 288
91000.4033.00	Impôt sur les chiens	1 200	1 470	1 560
91000.4033.00	Impôt sur boissons et tabac	310	310	520

93. La péréquation intercommunale vaudoise

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est en vigueur dans le canton de Vaud. Elle vise à réduire les inégalités fiscales et les différences de charges entre communes. Pour Champvent, le décompte 2026 repose sur les éléments suivants :

1. **Péréquation des ressources** : elle compense les différences de capacité financière entre les communes.

Solidarité principale

Champvent reçoit en 2026 **CHF 799'130**

Prélèvements conjoncturels : 50% de certaines recettes fiscales alimentent un pot commun redistribué aux communes.

Champvent reçoit en 2026 **CHF 44'633**

2. **Péréquation des besoins structurels** : compense les communes ayant des charges liées à la surface, altitude, pente, nombre d'élèves, etc.

Champvent reçoit en 2026 pour la surface **CHF 35'165**

Champvent reçoit en 2026 pour les élèves pondérés **CHF 84'610**

3. **Compensation des charges particulières des villes**

Les villes sont compensées pour l'utilisation de leurs services par une population moins importante que la leur.

Champvent doit verser en 2026 **CHF 407'533**

95. Parts aux recettes sans affectation

Conformément au modèle comptable harmonisé MCH2, les montants perçus au titre du gain immobilier, de la compensation RFFA ainsi que la part communale de l'impôt frontalier sont comptabilisés dans la rubrique « *Parts aux recettes sans affectation* ».

Budget (Comptes 2024 CHF 219'698) **CHF 210'059**

96. Gestion financière et bâtiments

Complexe communal : intérêts sur la dette **CHF 20'000**

Le budget 2026 est sensiblement identique aux exercices précédents et n'appelle aucun autre commentaire.

CONCLUSION :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT
sur proposition de la Municipalité

vu le préavis municipal N° 04/2025

entendu le rapport de la commission de gestion

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

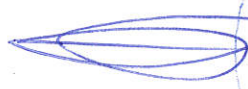
Article 1 d'approuver le budget 2026 tel qu'il vous a été présenté, avec un excédent de produits de CHF 204'257.64

Article 2 d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire


Olivier Poncet


Marie-Th. Alderisio Pasquali



